Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-102_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Désignation des membres du Comité de pilotage « Comité des partenaires de la mobilité »

Date de convocation :

28/04/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

32

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

N°102/2026

Le 04 mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND

Membre absent et excusé :

M. GALL Jean Luc

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) instaure la création d'un Comité des partenaires, comme le précise l'article L 1231-5 « Art. L. 1231-5.-Les autorités organisatrices mentionnées aux articles L. 1231-1 et L. 1231-3 créent un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. »

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) en juillet 2021 par suite des délibérations concordantes de transfert de cette compétence prises par ses communes membres.

La composition de 40 membres de ce comité, validée par la délibération N°56/2022 en date du 16 mai 2022, est la suivante :

1 collège « Elus de la CCPCAM » - 11 personnes

- Le Président de la CCPCAM
- Les membres de la commission Mobilités (10)

1 collège « Professionnels, employeurs, associations » - 10 personnes

- Défense : 2 représentants (1 représentant pour la BAN + l'Ecole Navale et 1 représentant pour l'Ile Longue)
- Tourisme : Le Président de l'Office de Tourisme ou son représentant : 1
- Chambres consulaires, employeurs entreprises et associations : 7

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-102_2026-DE

- ✓ 1 représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat
- ✓ 1 représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie
- ✓ 1 représentant de la Chambre d'agriculture ou groupement local agricole
- ✓ 1 représentant du CEAP (Club des entreprises Aulne Presqu'île)
- ✓ 1 représentant Territoire d'Industrie
- ✓ 1 représentant ULAMIR
- ✓ 1 représentant des transports maritimes

1 collège « Partenaires mobilité » - 9 personnes

- 1 représentant de l'Etat
- 1 représentant de la Région (Breizhgo, CAT Transdev et SNCF)
- 1 représentant du Département (Direction vélos / routes),
- 1 représentant du Pôle Métropolitain
- 1 représentant par Communauté de communes voisine : Pleyben-Châteaulin-Porzay / Landerneau-Daoulas et Brest Métropole
- 1 représentant EHOP / Ouestgo,
- 1 représentant Don Bosco

1 collège « Habitants » - 10 personnes

Le Président propose d'élire les membres du comité de pilotage « Comité des partenaires de la mobilité » à main levée et fait appel à candidatures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir à un vote à main levée,
- Approuve la composition du comité de pilotage « Comité des partenaires de la mobilité »,
- Valide la composition du comité de pilotage « Comité des partenaires de la mobilité » décrite ci-dessous et qui est issue de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code général des Collectivités Territoriales :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-102_2026-DE

Comité des partenaires de la mobilité **(= 1 collège 11 élus CCPCAM : Président+les 10 membres de la commission mobilité / 1 collège professionnels-employeurs-associations = 10 personnes / 1 collège partenaires mobilité = 9 personnes / 1 collège habitants = 10 personnes)**	**Commune**	**Prénom / Nom**
Président + les 10 membres de la commission Mobilité	CCPCAM	Mickaël KERNEIS
	Argol	Marc LEROY (Conseiller Municipal - CM)
	Camaret/mer	Christian BLAIZE (CM)
	Crozon	Pascal DURAND
	Landévennec	Anne-Marie MINELLA (CM)
	Lanvéoc	Laurent GUILLON
	Le Faou	Laurent SENECAL
	Pont-de-Buis	Céline HOUBERDON
	Roscanvel	Jean Paul RIVASSEAU
	Rosnoën	Jean Marc MILIN (CM)
	Telgruc/mer	Mathilde PAILLOT POULIQUEN
Collège professionnels-employeurs-associations : 10 personnes		A désigner ultérieurement
Collège partenaires mobilité – 9 personnes		A désigner ultérieurement
Collège habitants – 10 personnes		A désigner ultérieurement

11/05/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Thierry BETRANCOURT